

mil neuf cent cinq, da revendiqué la terre "Enamekau", sur à Panarave, d'une contenance de six hectares, plantés de maisons et cocotiers. Borné au Nord par la montagne Motumui, au Sud par la rivière Ucha, à l'Est par la mission, et à l'ouest par Pehaiobuho.

Les réclamants ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instants à une enquête administrative, de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

p. 21

Arrêtons  
La terre "Enamekau", sur à Panarave, ci-dessus désignée, appartient à la nommée Tahiametani.

Fait et arrêté à Omoa, le sept après mil neuf cent cinq  
les membres de la Commission

*[Signatures]*

n° 1516

n° 1369 des Enquêtes

Déclaration - Revendication de la nommée Tahiametani, cultivateur domicilié à Panarave.

Le nommé Tahiametani, s'est présentée ce jour vingt huit mars mil neuf cent cinq, da revendiqué la terre "Tafai", sur à Panarave, d'une contenance de sept hectares, quatre vingt douze centares, plantés de maisons et cocotiers. Borné au Nord et au Sud par la montagne, à l'Est par Pehaiobuho, à l'ouest par Bevepauku.

Les réclamants ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instants à une enquête administrative, de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

Arrêtons  
La terre "Tafai", sur à Panarave, ci-dessus désignée, appartient à la nommée Tahiametani.

Fait et arrêté à Omoa, le sept après mil neuf cent cinq  
les membres de la Commission

*[Signatures]*

n° 1517

n° 1370 des Enquêtes

Déclaration - Revendication du nommé Tette, journalier, cultivateur domicilié à Panarave.

Le nommé Tette, s'est présentée ce jour vingt huit mars mil neuf cent cinq, da revendiqué la terre "Anakula", sur à Panarave, d'une contenance de cinquante sept ares, dix neuf centares, plantés de cocotiers et maisons. Borné au Nord et à l'Est par Tuhuesini, au Sud par la montagne Motumui, à l'ouest par Tuohia, qui lui vient de Tuatetua, décédé dans le courant